

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151029-2015_B484-DE
Date de télétransmission : 05/11/2015
Date de réception préfecture : 05/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B484

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'étude du schéma signalétique de la commune de Pertuis dans le cadre du FISAC (n°2015M053)

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_02

BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à l'étude du schéma signalétique de la Commune de Pertuis dans le cadre du FISAC (n°2015M053)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport porte sur la réalisation d'une étude du schéma signalétique de la commune de Pertuis dans le cadre du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce).

Cette signalétique doit renforcer la lisibilité, la visibilité des entrées de ville et dynamiser l'activité commerciale du centre-ville, en mettant l'accent tout particulièrement sur l'affichage et les caractéristiques des entrées des pôles marchands au travers d'une signalétique identitaire (totems, slogans...).

Exposé des motifs :

Objet du marché :

L'étude de signalétique se composera de trois missions :

A - Dresser un diagnostic : repérage et analyses simplifiés des limites actuelles de la signalétique en place et des contraintes d'accès et de déambulation, des réseaux de voirie, de l'offre de stationnement et des espaces piétons en s'appuyant sur l'ensemble des études disponibles, compréhension des logiques de fonctionnement actuelles en fonction de la signalétique existante (enquête auprès des usagers-clients, commerçants, services techniques) et réalisation d'un benchmarking des expériences réussies sur d'autres territoires.

B - Propositions de signalétiques : proposer au moins deux solutions de charte graphique de signalétique accompagnées des scénarios de programmation (nature, délai, budget) répondant aux besoins identifiés.

C. - Traduire en plan d'actions opérationnel la charte graphique validée par la CPA :
- en détaillant tous les niveaux du budget de la conception jusqu'au bon à tirer (quantité suffisante de supports par type, lieu d'implantation...), dans le respect de la nomenclature proposée ;
- en transmettant la charte graphique ;
- en fournissant tous les éléments nécessaires à la fabrication des supports.

L'ensemble du rendu devra permettre une mise en production immédiate du plan de signalétique.

Économie du marché :

La consultation n'a pas fait l'objet d'un allotissement ni d'un découpage en tranche. Les variantes n'étaient pas acceptées.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire. Un ordre de service prescrira la date de démarrage des prestations. La prestation totale devra être achevée dans un délai de 6 MOIS à compter de la date indiquée dans l'ordre de service.

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire, ferme et actualisable.

Les prestations sont rémunérées par application du prix global et forfaitaire fixé à l'acte d'engagement, quelles que soient les quantités exécutées.

Estimation du marché : 32 400 € TTC

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP

LA PROVENCE

et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

Prix des prestations : 60 %

Valeur technique : 40 %

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 octobre 2015, a décidé d'attribuer le marché n° 2015M053 à la société LIGNE & SENS METROPOLE pour un montant global et forfaitaire de 16 038 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33 et 57 à 59 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 16 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M053 relatif à l'étude du schéma signalétique de la Commune de Pertuis dans le cadre du FISAC attribué à la société LIGNE & SENS METROPOLE pour un montant global et forfaitaire de 16 038 € TTC ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émanent de la section fonctionnement du budget de la CPA Fonction : 92 Nature : 611 qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'étude du schéma signalétique de la commune de Pertuis dans le cadre du FISAC (n°2015M053)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



04 NOV. 2015